



Mai 2025
LETTRE DE RECHERCHE
#7

LE POIDS DES ENTREPRISES FAMILIALES EN EUROPE

Cette lettre de recherche présente les enseignements d'une étude réalisée pour la chaire par Marcelo Ortiz, Université Pompeu Fabra, Barcelone, sur plus de 2,1 millions d'entreprises privées dans 24 pays européens ([The prevalence of private family firms in Europe](#)).

Les principaux résultats sont les suivants :

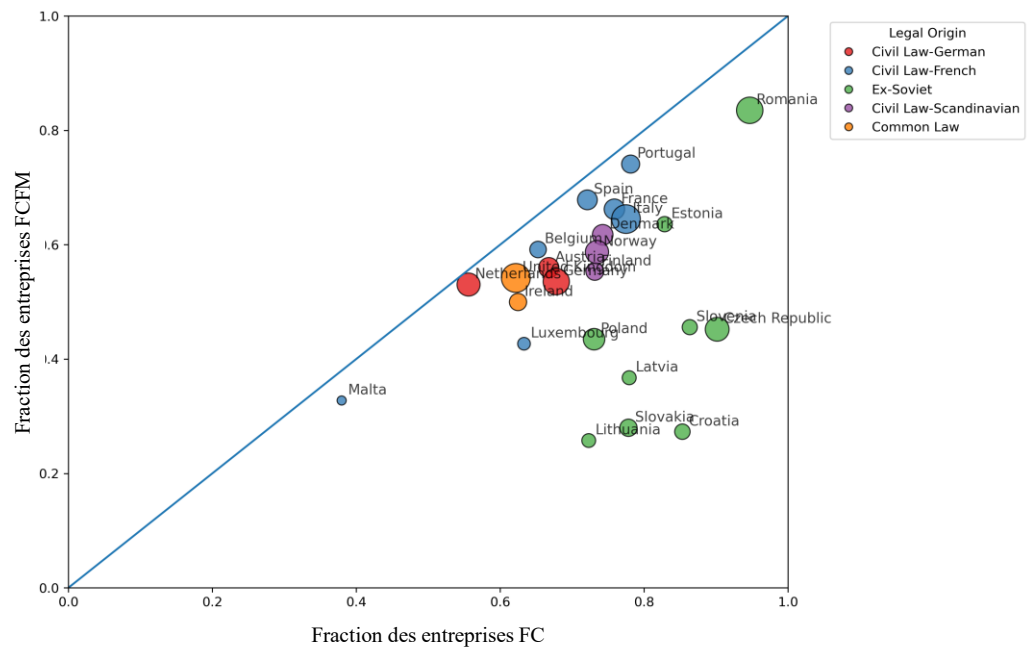
1. 74 % des entreprises privées européennes sont contrôlées par une famille au seuil de 50%.
2. 58 % d'entre elles sont également dirigées par un membre de la famille.
3. La prévalence des firmes familiales varie fortement selon les traditions juridiques :
 - Elle est maximale dans les pays de droit civil français (France, Italie, Portugal).
 - Elle est plus faible dans les pays de Common Law et scandinaves, où la gestion est plus souvent confiée à des tiers.
4. Des droits de succession élevés sur les transmissions des entreprises tendent à réduire la part des grandes entreprises dans le pays concerné.
5. Dans un état de droit de qualité (règle de droit forte, stabilité contractuelle) les entreprises détenues à plus de 50% par une famille sont un peu moins nombreuses, mais la gestion familiale est plus fréquente.
6. Les firmes familiales sont en moyenne plus petites (2,6 M€ d'actifs contre 8,2 M€ pour les firmes non familiales).

UNE STRUCTURE DOMINANTE MAIS HETEROGENE EN EUROPE

Une majorité d'entreprises privées sont familiales, mais leur gouvernance dépend fortement du cadre institutionnel.

En moyenne, 74 % des entreprises privées européennes sont contrôlées par une famille (FC), et 58 % sont également dirigées par un membre de la famille (FCFM).

Les entreprises familiales privées sont omniprésentes dans l'économie européenne, mais leur répartition varie fortement selon les pays et les traditions juridiques.



Les différences de prévalence sont marquées par les systèmes juridiques :

- Les pays de droit civil français (France, Italie, Portugal) affichent les taux les plus élevés de FCFM.
- Les pays anglo-saxons et scandinaves ont davantage recours à des dirigeants extérieurs, même lorsque la famille conserve le contrôle.
- Les pays ex-soviétiques combinent un contrôle familial élevé avec une gestion souvent déléguée.

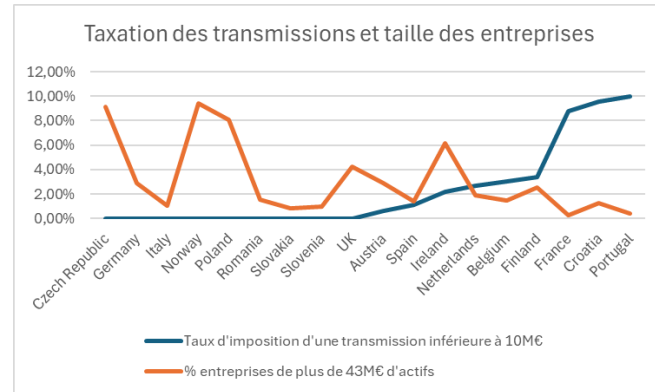
Ces résultats suggèrent que les traditions juridiques nationales structurent durablement la gouvernance des firmes familiales.

FISCALITÉ, INSTITUTIONS ET TAILLE DES ENTREPRISES

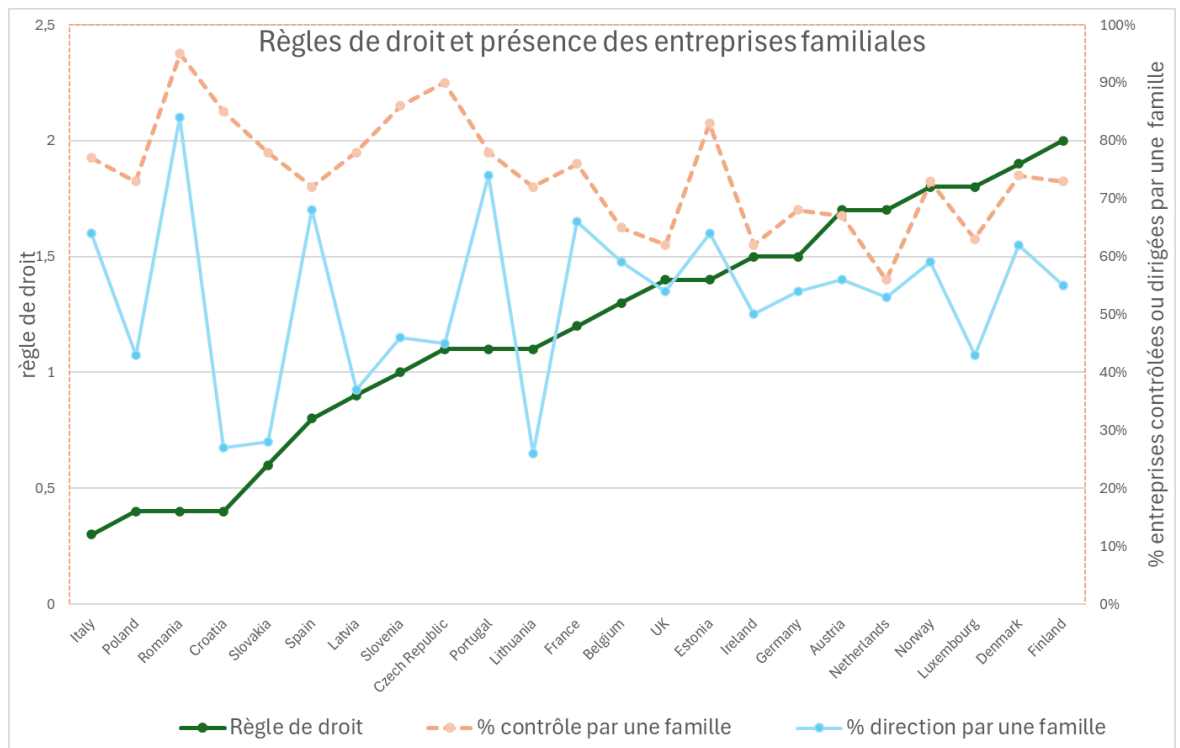
Les droits de succession élevés découragent la croissance des entreprises, tandis qu'un État de droit solide la favorise.

La fiscalité successorale agit comme un frein à la croissance des entreprises :

- Dans les pays où les droits de succession sur les entreprises sont élevés (données KPMG, Global family business tax monitor 2023, pour une transmission de 10M€), on observe une moindre fraction d'entreprises de grande taille (actifs supérieurs à 43M€).



Dans les pays où les droits de propriété sont stables et les contrats bien protégés (valeur élevée de la règle de droit), les entreprises sont mieux à même développer leur activité. Elles sont un peu moins souvent contrôlées à plus de 50% par des familles, mais plus fréquemment dirigées par elles.



Ces résultats confirment que les décisions de gouvernance familiale ne dépendent pas seulement de préférences internes, mais aussi de contraintes institutionnelles fortes.

TAILLE, ÂGE ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES FAMILIALES

Les entreprises familiales sont plus petites en moyenne, mais leur rentabilité reste comparable, voire supérieure dans certains contextes.

Les entreprises familiales contrôlées et gérées par la famille (FCFM) sont en moyenne plus petites que les entreprises non familiales :

- 2,6 M€ d'actifs pour les FCFM, contre 8,2 M€ pour les firmes non familiales.

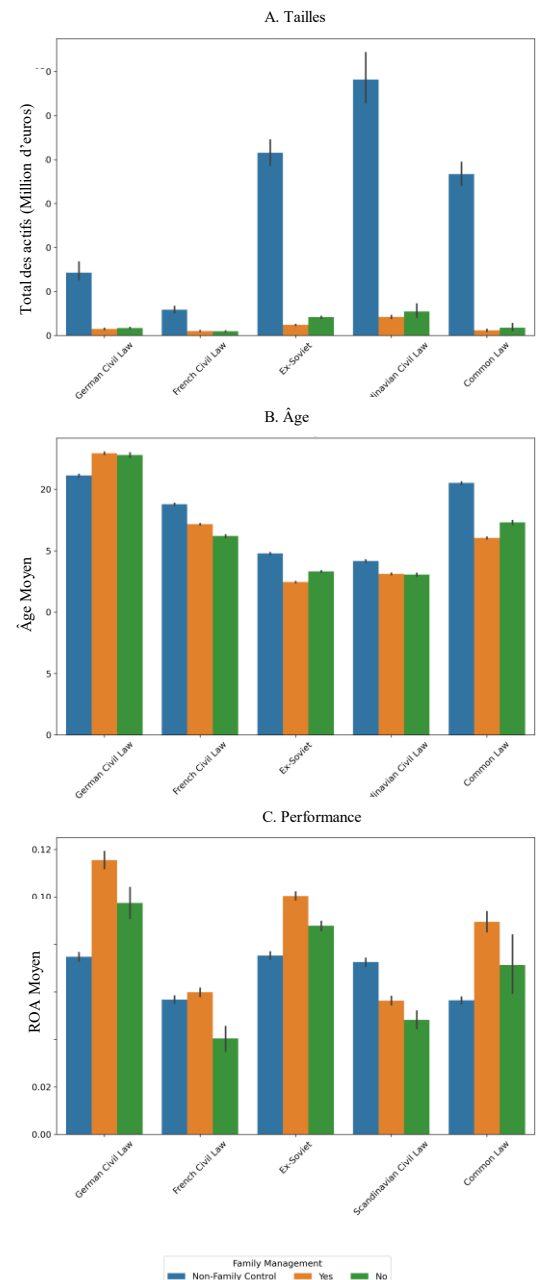
Elles sont aussi plus anciennes, signe d'une stratégie orientée vers la stabilité à long terme :

- 16 ans d'ancienneté en moyenne pour les FCFM.

En termes de rentabilité, les écarts sont faibles mais révélateurs :

- Le ROA moyen se situe autour de 7–8 % dans tous les groupes.
- Les FCFM situées dans les pays de Common Law et de droit allemand affichent les meilleures performances du panel.

Ces résultats montrent que la gouvernance familiale n'handicape pas la performance économique, bien au contraire dans certains environnements institutionnels.



Source: Ortiz, M., 2025.

ENSEIGNEMENTS POUR LA RECHERCHE ET L'ACTION PUBLIQUE

*La gouvernance
familiale reste
centrale dans le tissu
productif européen.
Elle mérite une
attention spécifique
des chercheurs et des
responsables publics.*

- Les entreprises familiales représentent la majorité du secteur privé en Europe. Comprendre les mécanismes qui favorisent leur continuité est essentiel pour les politiques industrielles et fiscales. On observe une corrélation entre des droits de succession élevés et le pourcentage d'entreprises de plus grande taille dans une économie.
- Un cadre juridique protecteur favorise une gouvernance familiale stable. Les réformes qui renforcent l'état de droit (sécurité des contrats, droits de propriété) contribuent indirectement à la résilience du tissu productif.
- Dans certains environnements (Common Law, droit allemand), les entreprises familiales gérées par la famille sont plus performantes, ce qui suggère que la structure familiale n'est pas un frein à la performance – bien au contraire.
- Ces résultats plaident pour des politiques différenciées selon les contextes institutionnels, tenant compte du lien entre gouvernance, succession et environnement légal.

CHAIRE

ENTREPRISES FAMILIALES, INVESTISSEMENT DE LONG TERME

Développer des recherches sur les entreprises familiales et leurs dynamiques

À toutes les échelles - mondiale, européenne, et française - les entreprises familiales constituent, de par leur nombre et leur poids dans l'activité, une part substantielle de l'économie.

Quels sont les performances, les stratégies, les modèles économiques et sociaux de ces entreprises ? Sont-elles armées pour relever le défi des transformations numérique et environnementale en cours ? Autant de questions auxquelles la nouvelle Chaire « Entreprises familiales et investissement de long terme » de l'Université Paris Dauphine - PSL, ambitionne de répondre.

Cette Chaire est rattachée au Laboratoire Dauphine Recherche Management (DRM) et au Laboratoire d'Économie de Dauphine (LEDA) de l'Université.



Edith Ginglinger & Farid Toubal

Professeurs des Universités, co-directeurs scientifiques de la Chaire Entreprises familiales et investissement de long terme.

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 16
Dauphine.psl.eu